

# SEANCE du 14 OCTOBRE 2016

L'an deux mil seize et le quatorze octobre à 20 H 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame GOOSSENS Maria-Christine.

**Etaients présents :** Mme GOOSSENS Maria-Christine, Mr PRZYBYL Bruno, Mme VANISCOTTE Delphine, Mr NOVAK Jean-Luc, Mme LARSONNEUR Ginette, Mr KERGAL Michel, Mr ETIENNE Victor, Mme JANSSENS Catherine, Mr NOTARIANNI Marc, Mme FOUCHAULT Catherine, Mme DA SILVA Christine, Mme AUBRIOT Maria Margarida.

**Pouvoirs :** Mr FAIGNER Philippe a donné pouvoir à Mme GOOSSENS Maria-Christine  
Mr GOBET Thomas a donné pouvoir à Mr PRZYBYL Bruno  
Mme MAGLIERI Sandrine a donné pouvoir à Mme DA SILVA Christine  
Mr NEYRAUD Olivier a donné pouvoir à Mme VANISCOTTE Delphine

**Excusés :** Mr HOLLANDE Alain, Mme FOUQUET VERNET Magali.

**Absente :** Mme GODE Martine

Madame JANSSENS Catherine a été nommée secrétaire.

Madame GOOSSENS Maria-Christine, Maire, déclare la séance ouverte à 20 H 30, le quorum étant atteint (12 membres présents, 4 pouvoirs).

Après lecture du compte rendu du précédent Conseil Municipal par Madame GOOSSENS Maria-Christine, aucune observation n'est présentée par les membres de l'assemblée, le Conseil Municipal, en l'absence de remarque, adopte le compte rendu du précédent conseil municipal, réuni le 09 septembre 2016.

## SCOT MARNE-OURCQ : AVIS SUR LE PROJET de SCHEMA de COHERENCE MARNE-OURCQ

Le Syndicat Mixte Marne-Ourcq, à qui la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq a délégué la compétence « Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale » (SCoT), s'est engagé par délibération du 29 juin 2009 à élaborer ce document d'urbanisme pour le territoire du Pays de l'Ourcq et du Pays Fertois.

Au cours de la démarche d'élaboration de ce SCoT, 56 réunions ont été organisées par le Syndicat, dont 3 réunions publiques. La commune de CROUY SUR OURCQ a été associée à ce travail.

Le projet de SCoT Marne-Ourcq complet comporte :

- *Un rapport de présentation*, en 5 volets (un résumé non technique, un diagnostic stratégique, l'état initial de l'environnement, une évaluation environnementale et les modalités de suivi),
- *Un PADD* (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) décliné en 3 axes :
  - Faire de Marne-Ourcq un territoire attractif et dynamique dans l'ensemble des secteurs d'activités
  - Favoriser l'urbanisation économe en espace et en déplacements en s'appuyant sur l'armature urbaine du territoire,
  - Valoriser le patrimoine naturel au profit du développement du territoire.
- *Un DOO* (Document d'Orientation et d'Objectifs) intégrant notamment les dispositions du Document d'Aménagement Commercial (DAC).

Ces trois documents sont en ligne sur le site internet de la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq.

Par délibération du 30 juin 2016, le Comité Syndical a décidé, d'une part, d'opter pour un DAC et de l'intégrer au SCoT Marne-Ourcq et d'autre part d'arrêter le projet de SCoT présenté. Ce dernier a été notifié aux personnes publiques associées et, conformément au code de l'Urbanisme, ces derniers disposent d'un délai de 3 mois pour faire connaître leur avis sur le sujet. A défaut de réponse, l'avis sera réputé favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DONNE un AVIS FAVORABLE** au projet de SCOT Marne-Ourcq, arrêté le 30 juin 2016 par le Comité Syndical Marne Ourcq.

### **SECURISATION DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES : INSTALLATION VIDEOPHONES**

Madame GOOSSENS Maria-Christine, Maire,

- *informe* l'assemblée que, dans un contexte de menace terroriste, le gouvernement a défini l'ensemble des dispositifs mis en place pour sécuriser les écoles et les modalités d'attribution de crédits pour la réalisation des travaux, dans le cadre du fonds ministériel « sécurisation des établissements scolaires du département de SEINE et MARNE »
- *présente* deux devis inhérents à l'installation de 2 vidéophones aux entrées principales des écoles maternelle et élémentaire, le montant HT des travaux s'élève à 3 185,00 €,
- *souhaite* que ces 2 équipements fassent l'objet d'une demande de subvention dans le cadre du fonds ministériel « sécurisation des établissements scolaires »,

Oui l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **APPROUVE** l'ensemble de l'opération présentée pour un montant total de 3 185,00 € HT soit 3 822,00 € TTC et **DECIDE** du dépôt de la demande de subvention dans le cadre du fonds ministériel « sécurisation des établissements scolaires du département de SEINE et MARNE » auprès de la Préfecture de MELUN.

### **INSTALLATION DEFIBRILLATEUR – MUR de la PHARMACIE de L'OURCQ**

Dans le cadre d'une politique de prévention en matière de santé, Madame GOOSSENS Maria-Christine, Maire,

- *rappelle* que le défibrillateur est le 1<sup>er</sup> maillon de la chaîne de secours, il permet d'améliorer la chance de survie d'une victime en arrêt cardiaque,
- *propose* que cet équipement soit accessible 24 heures sur 24 et qu'il soit installé dans une armoire chauffante, avec projecteur LED, sur le pignon de la pharmacie de l'Ourcq,
- *informe* que les travaux de raccordement de ces matériels au tableau électrique de la pharmacie de l'Ourcq s'élève à 903,77 € TTC,
- *dit* qu'une convention sera signée avec les propriétaires de la pharmacie, Monsieur et Madame MAILLARD Olivier, convention inhérente à la pose du défibrillateur ainsi qu'au remboursement, par la commune de CROUY SUR OURCQ, des sommes dues au titre de la consommation en électricité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **EMET un AVIS FAVORABLE** à l'installation d'un défibrillateur, dans une armoire chauffante, avec projecteur LED, sur le pignon de la pharmacie de l'Ourcq et **DONNE POUVOIR** au Maire pour signer une convention avec Monsieur et Madame MAILLARD Olivier, propriétaires de la pharmacie de l'Ourcq, convention inhérente à la pose du défibrillateur ainsi qu'au remboursement des redevances électricité.

## **PARKING SNCF : PLACES DE STATIONNEMENT CO-VOITURAGE**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la SNCF – Direction des Gares Ile de France, dans le but de favoriser le covoiturage, a choisi une centaine de gares sur le réseau francilien afin d'accueillir des places de stationnement dédiées au co-voitureurs.

Aussi, depuis quelques semaines, le parking de la gare, à CROUY SUR OURCQ, dispose de 2 places de stationnement réservées au co-voitureurs. L'ensemble des travaux (marquage, signalétique) a été intégralement réalisé et financé par les services de la SNCF.

## **SYNDICAT INTERCOMMUNAL pour la GESTION du BASSIN VERSANT du CLIGNON : FUSION avec le SYNDICAT INTERCOMMUNAL pour la GESTION du BASSIN VERSANT de l'OURCQ AMONT**

Le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale propose la fusion / extension du Syndicat Intercommunal pour la Gestion du Bassin Versant du Clignon et du Syndicat Intercommunal pour la Gestion du Bassin Versant de l'Ourcq.

Ces deux syndicats, qui ont pour compétence la gestion et l'aménagement des cours d'eau et de leurs bassins versants, dans les limites de leur périmètre syndical, approuvent le projet de fusion / extension, pour les raisons suivantes :

- Afin d'entreprendre une gestion globale et cohérente, les syndicats s'efforcent d'agir à l'échelle des bassins de rivières. Les cours d'eau ne s'arrêtent pas aux limites communales ou intercommunales : c'est pourquoi leur gestion doit être appréhendée à des échelles géographiques et non administratives. Les dernières évolutions statutaires et territoriales menées par ces deux syndicats étendent leurs compétences à l'échelle du bassin versant de l'Ourcq amont.
- Dans le cadre de la mise en application de la compétence GEMAPI, il est important que les syndicats de rivières puissent évoluer en syndicats de bassin versant afin de constituer une maîtrise d'ouvrage compétente et expérimentée dans la gestion des milieux aquatiques, en substitution du bloc communal.
- Cette démarche à l'échelle du département permettra une couverture totale du territoire et la disparition des rivières orphelines par les syndicats de bassin versant, se rapprochant des périmètres définis dans le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux). Cette évolution renforcera la légitimité et la cohérence d'action du syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **APPROUVE** le projet de fusion/extension de ces deux syndicats.

## **RECEVEUR MUNICIPAL – INDEMNITE 2016**

*Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,*

*Vu la nomination de Mme HURY Emmanuelle, en qualité de receveur municipal, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015,*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, à l'unanimité, **DECIDE** d'accorder, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, une indemnité de conseil et de budget, au taux de 100 %, à Madame HURY Emmanuelle, Receveur Municipal.

## CONVENTION – CONCESSION PLACE DE STATIONNEMENT

***Cette délibération annule et remplace la délibération N°38/2016 en date du 09 septembre 2016.***

Madame le Maire

- *informe* l'assemblée du projet de Madame GUERIN Vanessa inhérent à la création d'un centre d'esthétique sis 29 Place du Marché à CROUY SUR OURCQ,
- *précise* que, conformément à la législation en vigueur, Madame GUERIN doit déposer, en complément du permis de construire, une demande d'autorisation d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public (ERP),
- *dit* que, conformément à l'article UA 12 du Plan d'Occupation des Sols, pour toute construction à usage de commerce, il doit être créé, au-delà des 40 premiers m<sup>2</sup>, une place de stationnement par tranche de 30 m<sup>2</sup>,
- *propose* que, compte tenu de l'emprise et de la configuration de la propriété sis 29 Place du Marché et afin de favoriser le commerce local, il soit consenti, à Madame GUERIN Vanessa, un emplacement gratuit, dans le parking public Place du Marché à CROUY SUR OURCQ, pour une durée de 15 ans, concession qui pourra être renouvelée à l'échéance.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, ***EMET un AVIS FAVORABLE*** à la concession d'un emplacement gratuit dans le parking public Place du Marché à CROUY SUR OURCQ, pour une durée de 15 ans, concession qui pourra être renouvelée à l'échéance, à Madame GUERIN Vanessa, souhaitant créer un centre d'esthétique sis 29 Place du Marché à CROUY SUR OURCQ.

## ACTIVITES PERISCOLAIRES – AVENANT N°02/2016

Madame le Maire :

- *présente* aux membres de l'assemblée un avenant au marché, signé le 07 juillet 2015 avec l'association LEOLAGRANGE 24 rue Jean Jaurès 80000 AMIENS, avenant inhérent à la mise à disposition d'un animateur supplémentaire durant la pause méridienne (12H00 – 14H00), compte tenu du nombre d'enfants inscrits à ces activités (30 maternels et 65 élémentaires),
- *précise* que cet avenant s'élève à 5 000,00 €, pour l'année scolaire 2016/2017, soit un nouveau montant du marché s'élevant à 52 935,00 € (marché initial : 47 935,00 € + avenant : 5 000,00 €)

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, ***EMET un AVIS FAVORABLE*** à la passation d'un avenant N°2/2016 au marché, signé le 07 juillet 2015, avec l'association LEOLAGRANGE 24 rue Jean Jaurès 80000 AMIENS, chiffré à 5 000,00 €, pour l'année scolaire 2016/2017, soit un montant global du marché égal à 52 935,00 €.

## QUESTIONS DIVERSES

### ***Solidarité – Intempéries***

Madame GOOSSENS Maria-Christine fait part à l'assemblée des remerciements de Mme LACROUTE Valérie, Présidente de l'Union des Maires pour le soutien et la solidarité de la commune de CROUY SUR OURCQ aux communes sinistrées de Seine et Marne lors des graves inondations en juin 2016.

### ***Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq***

Madame GOOSSENS Maria-Christine

- informe le Conseil Municipal que le rapport d'activité 2015 du SMITOM, inhérent au service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés, est téléchargeable, sur Internet, via le lien : <http://www.smitom-nord77.fr/Le-smitom/Rapport-d-activite>

- précise que, dans le cadre de la collecte des emballages ménagers recyclables et des journaux-magazines, la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq proposera dorénavant des bacs au couvercle jaune (couleur retenue au niveau national), un autocollant jaune sera posé sur les couvercles bleus existants.

### **Repas des anciens**

Monsieur PRZYBYL Bruno, Adjoint au Maire,

- *informe* le Conseil Municipal que le repas des anciens aura lieu le dimanche 16 octobre 2016, 117 personnes se sont inscrites à cette manifestation. Le repas sera préparé par le Château Marysien (Mary sur Marne) et le dessert réalisé par la Boulangerie FOUCART,
- *précise* que, pour les personnes souhaitant participer au repas, *ne résidant pas à CROUY SUR OURCQ ou domiciliées mais n'ayant pas atteint l'âge de 65 ans*, une participation de 30,00 € leur sera demandée.

### **Tables de ping-pong – La Providence**

Madame GOOSSENS Maria-Christine signale que les tables de ping-pong, situées dans l'enceinte de la Providence rencontrent un franc succès, tant auprès des jeunes que des adultes et remercie Mr NOTARIANNI Marc et Mr DOLLE Jérémy pour leur aide lors de l'installation de ces équipements.

### **Terrain de sport**

Monsieur NOTARIANNI Marc, Conseiller Municipal, informe l'assemblée que les dirigeants de l'Ourcq Rugby Club ont souhaité disposer d'un créneau supplémentaire, au terrain de sport, le samedi, de 14 heures à 17 heures, pour les entraînements. Compte tenu de la non-occupation du terrain à ces heures, une réponse favorable leur a été apportée.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame GOOSSENS Maria-Christine, Maire, lève la séance à 22 H 00.

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : VENDREDI 25 NOVEMBRE 2016 à 20 H 30**